

13 ° CORPS D'ARMÉE

6 ° DIVISION

6 ° BRIGADE



Décret du 29 octobre 1919 et instruction ministérielle du 2 novembre 1919.

14 ° REGIMENT DE DRAGONS

M. (1) LAVAL Georges I ° Classe

9 rue des COUTELIERS Moulins Allier

est autorisé à porter, à titre provisoire, le ruban de la Médaille de la Victoire (deux arcs-en-ciel juxtaposés par le rouge avec un filet blanc sur chaque bord).

Le droit définitif à la Médaille sera constaté par un brevet régulier qui remplacera la présente autorisation.

A St-Etienne, le 21 Avril 19 20

le Colonel DEVISMES Cdt le 14 Dragons

Nancy - Paris - Strasbourg, Berger-Levrault. — 9.

(1) Nom, prénoms, grade et adresse.

(2) Autorité qualifiée pour délivrer l'autorisation, signature et cachet.